

LA LETTRE DE VILLERS

JANVIER-FÉVRIER 2023

PATRIMOINE, SÉCURITÉ ET MOBILITÉ :
NOS PRIORITÉS DE DÉBUT 2023



SOMMAIRE

LE MOT DU MAIRE

p.2

A	comme	Animations	p.4
A	comme	Animaux	p.6
A	comme	Associations	p.10
C	comme	Commerces	p.11
C	comme	Communication	p.11
C	comme	Culture	p.14
E	comme	Energie	p.16
E	comme	Environnement	p.17
E	comme	Etat Civil	p.19
F	comme	Finances	p.21
G	comme	Gouvernance	p.22
J	comme	Jeunesse	p.25
M	comme	Mobilité	p.28
N	comme	Numérique	p.32
O	comme	Opposition	p.34
P	comme	Paléospace	p.35
P	comme	Patrimoine	p.37
S	comme	Sécurité	p.39
S	comme	Social	p.43
S	comme	Sport	p.47
S	comme	Stationnement	p.48
T	comme	Travaux	p.50
V	comme	Villers 2000	p.55

le mot du MAIRE



Chères Villersaises,
Chers Villersois,
Cher(e)s ami(e)s,

la « Lettre de Villers » que vous avez en mains vous permettra d'avoir un aperçu non exhaustif mais illustratif de l'activité de la Mairie et de ses services en janvier et février derniers qui a, de nouveau, été intensive et à bien des égards décisive.

J'attire tout d'abord votre attention sur les efforts de protection de notre patrimoine que nous avons décidé de poursuivre et de renforcer :

- en lançant officiellement la 3^{ème} tranche des travaux de rénovation de l'église, élément exceptionnel de notre patrimoine architectural, tranche qui visera entre autres la rénovation des

vitraux classés aux monuments historiques ;

- en lançant officiellement la 3^{ème} tranche des travaux d'effacement des réseaux, travaux qui nous permettent de retirer progressivement les fils aériens qui enlaidissent notre ville, tout en sécurisant nos réseaux et en facilitant la mobilité sur nos trottoirs ;
- en continuant ardemment les travaux de voirie visant à entretenir et à embellir notre ville.

Vous pourrez également noter que nous intervenons avec détermination sur la mobilité à Villers-sur-Mer dont la relation à la voiture peut parfois être particulièrement compliquée. Pour cela, nous avons décidé de :

- modifier les règles du stationnement dans notre ville, en étendant la zone géographique et la durée du parking payant tout en le rendant totalement gratuit pour les Villersois (à l'exception de quelques zones stratégiques de la ville) ;
- continuer à promouvoir l'utilisation du vélo en reconduisant les subventions à l'achat ou à la location de vélos et en clôturant les travaux de la Vélomaritime dans notre ville, grâce à l'intervention du Conseil Départemental ;
- rajouter 3 arrêts supplémentaires au parcours de la navette gratuite.

En parallèle, nous continuons à renforcer la sécurité dans notre ville. Des décisions importantes ont été prises à cet égard puisque :

- nous avons signé un partenariat historique avec la Société Nationale de Sauvetage en Mer (SNSM) pour assurer la sécurité sur notre plage l'été ;
- nous avons été labellisés « Ville prudente » par la Prévention Routière pour les efforts déjà effectués pour sécuriser nos routes et nos chemins tout en établissant un cahier des charges visant à structurer nos efforts à venir dans ce domaine ;
- nous avons lancé une 3^{ème} extension de la vidéosurveillance dans notre ville, le nombre de caméras ayant déjà été multiplié par 5 depuis notre prise de fonctions.

Enfin, vous pourrez également et notamment prendre connaissance des informations relatives à l'ouverture du nouveau terrain synthétique de football au sein de notre complexe sportif, du rapport de nos déontologues pour 2022 et, surtout, de la décision du Comité de quartier de Villers 2000 de rebaptiser le quartier en « Mer et marais ».

Je vous souhaite une bonne lecture et je reste à votre disposition, en Mairie, pour répondre à l'ensemble des questions que vous pourriez vous poser.

Je vous prie d'agréer, Chères Villersaises, Chers Villersois, Cher(e)s ami(e)s, l'assurance de mes salutations les meilleures.

✦ ANIMATIONS

PIERRE CORMIER

est le nouveau Directeur
Général de SPACE -
Villers-sur-Mer

Pierre qui a une très solide formation en finances, a fait sa carrière dans le sport et l'événementiel à haut niveau. Il a été, de tous les candidats, celui dont la candidature et le discours ont été les plus probants. Il a pris ses fonctions et s'est mis immédiatement au travail avec acharnement.

Pierre a échangé longuement avec nos élus au sujet de la programmation de nos animations pour 2023. Et cela mouline déjà dur pour que tout soit prêt en temps et en heure.



BIENVENUE
À VILLERS-SUR-MER, PIERRE !

✦ ANIMATIONS

LE BANQUET DES SENIORS

sera organisé le dimanche 23 avril au gymnase

À vos agendas ! Le banquet annuel des seniors se tiendra le dimanche 23 avril au gymnase.

ON VA MANGER, DANSER,
S'AMUSER, DANSER ENCORE,
S'AMUSER ENCORE...



Vous avez plébiscité l'année dernière la formule consistant à vous réunir tous (et non à être séparés en 2 groupes sur 2 dates différentes) au sein du gymnase. Nous reconduisons donc cette organisation cette année.

Si vous êtes Villersois, résidents principaux ou secondaires, que vous avez 70 ans ou plus, nous vous attendons pour passer un très beau moment de convivialité. Deux musiciens/chanteurs viendront animer ce banquet et les navettes seront mises à votre disposition pour vous véhiculer si besoin était.

✧ ANIMATIONS

le calendrier des animations seniors JUSQU'AU 31 MAI

Voici le calendrier des animations pour nos seniors dans les mois qui viennent. C'est tous les mercredis à 14:00 en salle panoramique du casino et c'est totalement gratuit :

- 15 mars : Jeux
- 22 mars : Thé Dansant
- 29 mars : Jeux
- 5 avril : Loto
- 12 avril : Jeux
- 19 avril : Thé Dansant

- 26 avril : Jeux
- 3 mai : Loto
- 10 mai : Jeux
- 17 mai : Thé Dansant
- 24 mai : Jeux
- 31 mai : Loto



**NOUS VOUS
ATTENDONS
NOMBREUX !**





✧ ANIMAUX

création d'un «Caniparc» **COURANT 2023**

La Mairie a validé la création d'un «caniparc» à Villers-sur-Mer. Un caniparc est un environnement sécurisé où vous pouvez laisser votre chien s'amuser, rencontrer d'autres chiens ou même le dresser.

Terrain clôturé et équipé d'un parcours pour chiens, il sera aussi muni de bancs et d'un abri pour les maîtres. Les ser-

vices de la Mairie ont consulté l'Association Villersoise pour les Animaux (AVA) pour avancer dans ce projet, que nous espérons pouvoir déployer dans les tous prochains mois.

Nous vous reviendrons le moment venu sur le fonctionnement et la localisation exacte de ce parc pour nos amis les chiens.

✧ ANIMAUX

nos services travaillent pour améliorer les conditions d'accueil **DES CHATS ERRANTS**

Notre ville fait beaucoup pour le bien-être animal, une problématique qui tient beaucoup à coeur de notre Maire. Ainsi, depuis 2020 et son élection, la nouvelle équipe municipale a :

attribué une véritable délégation au bien-être animal, confiée à Marie-Anne GABREAU, adjointe et Delphine MANOURY, Conseillère municipale. C'est

donc la première fois, dans l'histoire de notre ville, que le bien-être animal est une politique publique municipale à part entière ;

2 pour porter cette politique dans notre ville, la Mairie a initié la création d'une association dénommée « Association Villersoise pour les Animaux » (AVA) aujourd'hui présidée par Annie MARAIS ;

3 deux abris pour chats errants ont été créés à Villers-sur-Mer au sein desquels les chats sont recueillis, nourris, soignés, stérilisés et soumis à l'adoption ;

4 un programme de parrainage a été mis en place, permettant aux Villersois ayant des animaux domestiques, de les faire parrainer par la personne de leur choix, qui prendra soin d'eux dans le cas d'absence prolongée (hospitalisation) ou définitive (décès) de leurs maîtres, les frais des parrains étant alors couverts par la Mairie ;

5 les aides sociales et autres paniers solidaires ont été étendus aux frais vétérinaires et à l'alimentation pour animaux domestiques ;

6 l'accès à la plage des chiens qui était jusqu'ici interdit sauf exception, est dorénavant totalement autorisé (avec quelques restrictions durant l'été) ;

7 un partenariat a été signé avec l'association La Dame Blanche pour la prise en charge des animaux sauvages vivant dans notre ville et nécessitant des soins ;

8 des mesures de protection de la faune vivante au marais ont été prises pour la protéger (encadrement des promenades, gestion de l'éclairage public...) ;

9 créé des nichoirs pour oiseaux et chauves-souris dans nos parcs ;

10 interdit les cirques avec animaux, dont notre Maire a fait un combat politique.

À Villers-sur-Mer, les très nombreux efforts effectués pour le bien-être des Villersaises et des Villersois, s'accompagnent d'efforts concrets et efficaces pour le bien-être animal. Ce n'est pas Sybelle, la petite chatte adoptée à la mairie, qui dira le contraire.

Le bien-être animal, certains en parlent. À Villers-sur-Mer nous agissons. Grâce notamment à nos services techniques.



L'Association Villersoise pour les Animaux (AVA), bras droit de la mairie sur le terrain. **BREF BILAN 2022**

Pendant l'année 2022, l'association a recueilli 24 chats : 16 mâles et 8 femelles. Des chatons ont été recueillis et soignés pour être mis à l'adoption. Chacun de ces chatons a été suivi par un vétérinaire pour des soins tels que des tests fiv, vaccin typhus, Coryza et felv, vermifuge, traitement anti puce et tique. Tous les chatons ont trouvé une famille et en décembre 2022, il restait à la charge de l'association 6 chats errants soignés, identifiés et stérilisés.

A l'automne, l'AVA a également recueilli un lapin « Flocon » qui avait été abandonné dans une poubelle.

Après un séjour en famille d'accueil, Flocon a trouvé une nouvelle maison où il coule des jours heureux!

Les bénévoles de l'association se sont relayés tout au long de l'année pour assurer différentes missions:

- Nourrissage quotidien des chats ;
- Trappage des chats errants ;
- Nettoyage et entretien des locaux ;
- Transport des animaux chez le vétérinaire ;
- Achats de nourriture.

Les bénévoles se relaient afin d'assurer une veille quotidienne dans les deux lieux de refuge pour les chats : le local de la celloise et la rue des tennis. Les béné-

voles assurent aussi ponctuellement le nourrissage et la promenade des animaux des adhérents de l'AVA qui en ont besoin. Cela peut être lié à une période d'hospitalisation ou plus simplement des vacances.

L'AVA souhaite remercier ses bénévoles, ses adhérents et ses généreux donateurs notamment Martine

DEPONDY-GADET qui organise le samedi des séances de Qi Gong au Villare et qui reverse les fonds récoltés à l'association.

Quand on est Villersois, adhérer à l'AVA c'est nous aider à veiller au bien-être animal mais aussi profiter des avantages de l'association :

- Bénéficier de la prise en charge de votre chat ou votre chien à votre domicile en cas de souci de santé temporaire ;
- Profiter d'un service de nourrissage de votre chat à votre domicile pendant vos vacances ;
- L'accompagnement par notre équipe chez le vétérinaire si vous ne pouvez pas vous déplacer ;
- Devenir famille d'accueil pour aider à la socialisation des chatons sauvages pour les faire adopter ;
- Devenir parrain d'un animal de compagnie et ainsi permettre qu'il soit remplacé en cas de décès.



Si vous avez envie de nous aider et/ou de nous rejoindre n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse : Avanimaux@villers.fr ou à adhérer sur HelloAsso : «ASSOCIATION VILLERSOISE POUR LES ANIMAUX».





✦ ASSOCIATIONS

les panneaux d'affichage dédiés aux associations SONT INSTALLÉS

La Mairie a procédé au remplacement des panneaux sur lesquels les associations affichent les informations relatives à leurs activités. Pour différentes raisons :

- 1 d'abord parce que ces panneaux sont en piteux état. Notre ville mérite mieux.
- 2 Ensuite parce qu'il y en a trop. Leur nombre sera diminué par 2.
- 3 Enfin parce que ces panneaux étant accessibles à tous, ils sont devenus des panneaux sur lesquels n'importe qui peut afficher n'importe quoi, l'un pouvant de surcroît cacher l'affiche de l'autre en collant son affiche par-dessus.

Pour résumer, nos anciens panneaux étaient vieux, en mauvais état, trop nombreux et pas vraiment fonctionnels. Ils ont été remplacés par des panneaux, moins nombreux, dit « sucette », c'est-à-dire fermés. Pour afficher une information, il faudra la confier au service SPACE qui seul aura la clé de ces panneaux et seul pourra la placer.

Toutes les autres affiches seront considérées comme relevant de l'affichage sauvage et donneront lieu à contravention.

LA PROPRETÉ DE NOTRE VILLE
PASSE PAR LÀ.

✧ COMMERCES

LOGEMENT DES SAISONNIERS.

Aidez nos commerçants à loger de jeunes travailleurs !

Face à la difficulté de nos commerçants à embaucher des saisonniers et surtout à les loger, la Mairie souhaite mettre en place un processus de facilitation entre propriétaires/hébergeurs et travailleurs saisonniers ou en contrat d'apprentissage.

Notre ville dispose de logements pour saisonniers qui chaque été, sont remplis et s'avèrent quantitativement insuffisants. La Mairie a donc préparé une charte à signer entre propriétaires, locataires et

employeurs.

Nous recherchons des propriétaires villersois ayant une chambre ou un logement disponible et prêts à les mettre à la disposition d'un(e) jeune en contrepartie d'un loyer modéré. Pour vous manifester, n'hésitez pas à contacter notre adjoint Stéphane PERRAULT par téléphone ou par e-mail : s.perrault@villers.fr et 06 62 12 93 55.

Nous comptons sur vous. Et nos jeunes aussi. **Alors à vous de jouer !**

✧ COMMUNICATION

vous êtes désormais plus de 12.000 à être abonnés

À NOTRE PAGE FACEBOOK



Partie de rien, créée par l'équipe municipale dès son élection en juillet 2020, cette page est suivie aujourd'hui par plus de 12.000 personnes. Une réussite incroyable pour une page gérée avec sérieux, professionnalisme mais également légèreté. Une légèreté volontairement instaurée par notre Maire comme un moyen de créer de la bienveillance, de la sympathie et de la simplicité entre une Mairie et ses administrés. L'objectif est de vous informer au mieux :

1 régulièrement (il y a des posts tous les jours) ;

2 aussi complètement que possible (il y a plusieurs posts par jour) ;

3 en vous donnant chaque fois que nécessaire la possibilité d'aller plus loin en contactant la mairie ;

4 et en vous donnant via cette page Facebook, pour compléter votre information, les liens renvoyant vers le Petit Journal de Villers et la Lettre de Villers dès que ces publications sont disponibles.

Nous sommes extrêmement heureux d'avoir créé ce lien privilégié avec vous.

✧ COMMUNICATION

réunion préparatoire à la définition
d'une nouvelle politique

DE MARKETING TERRITORIAL

Villers-sur-Mer bénéficie d'attributs qui font toute sa singularité. Les principaux d'entre eux sont les suivants :

- 1 une ville authentique qui aura su préserver son patrimoine architectural en ce compris ses belles villas balnéaires ;
- 2 une très longue plage naturelle (plus de 2 kms de long) accessible dès le centre-ville ;
- 3 un magnifique marais partagé avec nos amis de Blonville ;
- 4 les Vaches noires, site géologique mondialement connu, partagées avec nos amis d'Auberville, Gonnevillle et Houlgate ;

5 le point d'entrée du Méridien de Greenwich en Europe (qui se situe dans notre ville) ;

6 plusieurs centaines d'hectares de campagne qui ouvrent sur le Pays d'Auge.

Des attributs qui font de Villers-sur-Mer un écrin de nature sur notre territoire et qui permettent à notre ville de se distinguer. Dès lors, c'est toute la politique touristique et de communication de notre ville qui doit être pensée et élaborée en conséquence.

Elle sera basée sur la marque déposée qui protège notre ville et son nom. **Villers-sur-Mer est unique.**

DU COUP, ÇA PHOSPHORE
DUR EN MAIRIE



✧ COMMUNICATION

ATTENTION

si vous n'avez pas encore collé
cet autocollant sur votre boîte aux lettres

Nous vous avons informés il y a plusieurs mois, puis régulièrement depuis lors, que pour des raisons environnementales, nous allons progressivement réduire nos publications papier. Mais nous souhaitons respecter le souhait de ceux qui voudront continuer à recevoir « la Lettre de Villers » et « le Petit Journal de Villers » sous forme papier.

Pour distinguer ceux qui se satisfont d'une information digitale (essentiellement via Facebook et le site web de la Mairie) de ceux qui préfèrent une information sous forme papier, nous demandons à ces derniers de coller un autocollant distinctif (voir ci-dessous) sur leur boîte aux lettres.

Ainsi, les employés de la Ville qui distribuent nos publications, savent dorénavant dans quelles boîtes aux lettres les glisser. Ces autocollants vous ont été adressés en étant intégrés dans nos dernières publications. Vous pouvez toutefois en retirer en mairie à votre meilleure convenance.

Nous vous informons également que nos publications peuvent également être récupérées dans 10 distributeurs placés dans les lieux suivants :



- 1** la mairie
- 2** la mairie annexe
- 3** le Villare
- 4** l'office de tourisme
- 5** le Paléospace
- 6** le casino Tranchant
- 7** la librairie du Marché
- 8** le Carrefour City
- 9** Ifnor
- 10** le Cocci Market de Villers 2000

Ce petit autocollant peut encore être récupéré en Mairie.

Quelques distributeurs supplémentaires seront par ailleurs bientôt installés.

UN VILLERSOIS AVERTI
EN VAUT DEUX...



✧ CULTURE

les élus de la majorité ont voté contre la fermeture de

L'ÉCOLE INTERCOMMUNALE DE MUSIQUE

Le Conseil communautaire (Communauté de communes Coeur Côte Fleurie) a voté la fermeture de l'École intercommunale de musique. Notre équipe communale le déplore. Notre Maire avait décidé de demander l'avis des élus de la majorité au sein de notre Mairie (l'opposition ayant sa propre représentante à la Communauté de communes) avant de faire connaître son point de vue.

Une nette majorité de nos élus villersois de la majorité s'est prononcée contre cette fermeture. Par conséquent, le message suivant a été transmis au Conseil communautaire par notre Maire :

A Villers, j'ai sollicité l'ensemble des élus de la majorité sur la question de la fermeture de l'école de musique, leur demandant de se prononcer pour que je puisse exprimer leurs points de vue à ce sujet.

Une très large majorité d'entre eux s'est prononcée contre la fermeture de cette école.

Les élus ont pleinement conscience des difficultés financières et administratives rencontrées par cette structure. Mais ils considèrent que ces difficultés sont nées d'une gestion calamiteuse de l'école de musique dont au final, seuls les élèves et les professeurs vont pâtir.

C'est profondément injuste et de ce fait inacceptable.

Ils auraient été prêts à valider la fermeture de cette école si un projet alternatif était né permettant d'envisager la continuité de cet enseignement. A ce jour, tel n'est pas le cas.

Par conséquent et au nom des élus de la majorité de Villers-sur-Mer, je vote contre la fermeture de cette école.

✧ CULTURE

PRÉPARATION DE L'INAUGURATION

de la promenade Claude LELOUCH

Afin de préparer l'inauguration à Villers-sur-Mer de la « Promenade Claude LELOUCH », qui aura lieu le 26 mars prochain, la Mairie et le SPACE Villers-sur-Mer ont eu le plaisir de recevoir lundi 13 février une équipe de « Paris Match ».

Le magazine organisera une exposition photos retraçant la vie et l'oeuvre majeure de Claude LELOUCH, cet enfant du pays qui est sans nul doute l'un des plus grands cinéastes français de tous les temps.

Le 26 mars 2023 donc, à partir de 11 heures, une Grande Journée Claude LELOUCH sera donc organisée à Villers-sur-Mer, en présence du cinéaste, d'Hervé MORIN, Président de la Région Normandie, et de Thierry GRANTURCO, Maire de Villers-sur-Mer.

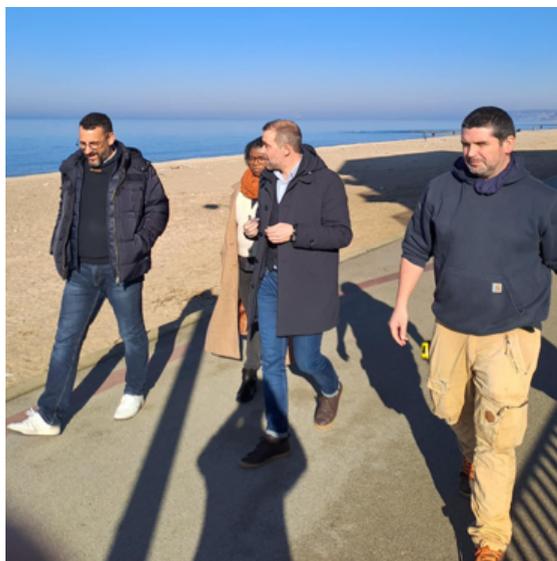
Les temps forts ouverts au public qui marqueront cet événement sont les suivants :

- A 11h00 au niveau de l'amphithéâtre Perdrisot : Inauguration de la Promenade « Claude LELOUCH » et de son exposition. Ce temps sera suivi d'un temps d'échange animé par le journaliste Christophe MORY, en présence de Claude LELOUCH.
- A 12h30 à l'espace Perdrisot : Un cocktail

sera servi en présence du cinéaste.

- De 14h00 à 17h00 : Projection exceptionnelle au Cinéma du Casino de Villers-sur-Mer du documentaire autobiographique « D'un film à l'autre » en présence de Claude LELOUCH. Elle sera suivie d'un échange avec la salle animé par le journaliste de Paris Match Fabrice LECLERC. Attention, le nombre de places est limité. Rendez-vous sur le site de SPACE Villers-sur-Mer pour réserver : www.space-villers.fr

*"Claude LELOUCH est un géant du cinéma mondial, qui a fait honneur à Villers-sur-Mer, témoigne Thierry GRANTURCO, Maire de Villers-sur-Mer. **Il est naturel que, à son tour, Villers-sur-Mer rende hommage à Claude LELOUCH**".*





✦ ÉNERGIE

signature d'un partenariat stratégique

ENTRE NOTRE VILLE ET ENEDIS

Dans l'optique de gérer au plus près ses consommations énergétiques, la Mairie a signé un partenariat avec la société ENEDIS qui mettra notamment à la disposition de la Ville des données pertinentes quant à la consommation énergétique au sein de nos bâtiments publics.

ENEDIS accompagnera également notre Ville dans tous les projets à venir impli-

quant la prise en compte de nos consommations énergétiques.

Un partenariat stratégique pour notre Ville, afin que les décisions prises à cet égard soient basées sur des informations les plus fiables possibles. **Un pas en avant important pour faire face au mieux à la crise énergétique que nous traversons !**

✧ ENVIRONNEMENT

nous étudions nos arbres pour mieux les soigner,
grâce à l'intervention de
L'OFFICE NATIONAL DES FORÊTS (ONF)

La Commune de Villers-sur-Mer avait sollicité en septembre dernier le Pôle Arbre Conseil® de l'Office National des Forêts (ONF) pour réaliser un diagnostic approfondi dans le parc San Carlo.

Cette étude va permettre de statuer sur l'état sanitaire et mécanique des arbres de ce parc. Les données recueillies aideront effectivement à la bonne gestion du végétal. Elles justifieront la nature des prochaines interventions techniques et leur programmation. Les principaux objectifs de l'étude sont :

- 1** le diagnostic des arbres, pour en définir le comportement physiologique permettant de statuer sur leur état mécanique et sanitaire. Il conduit à évaluer les risques les plus importants. Une note traduit et synthétise les différentes informations relevées ;
- 2** la proposition d'actions correctives et ou d'entretien, si nécessaire, qui découle des données recueillies. Ces actions justifieront la nature des prochaines interventions, pour une gestion adaptée des arbres dans leur environnement, en fonction de leurs caractéristiques ;
- 3** la proposition des essences de rem-

placement adaptées.

L'abattage des arbres suscite parfois des réactions de ceux d'entre vous profondément attachés et sensibles à leur présence en ville. Cependant, pour des raisons de sécurité et des raisons sanitaires, nous devons parfois procéder à l'abattage d'arbres fortement dégradés. Et pour prendre des décisions éclairées, il nous faut étudier nos arbres. **Pour mieux les soigner et pérenniser leur présence dans notre ville.**



✧ ENVIRONNEMENT

NOUS PLANTONS DES ARBRES

et nous nous préoccupons des insectes pollinisateurs

L'équipe municipale s'est engagée à replanter au minimum 2 arbres pour tout arbre mort ou coupé. Nos services viennent donc de planter 22 arbres de haut jet et d'espèces variées afin de renforcer la biodiversité derrière le Paléospace.

Par ailleurs, des jachères fleuries sont mises en place afin d'accueillir les insectes pollinisateurs. Cet aménagement permettra de développer des îlots de fraîcheur dans les années à venir.

D'autres plantations sont prévues dans



la ville afin de continuer à mettre notre engagement en faveur de l'environnement et de la biodiversité en oeuvre.

✧ ENVIRONNEMENT

UN NOUVEL HÔTEL À INSECTES

à Villers



Suite à l'obtention du label APlcité, la Commune poursuit ses efforts pour protéger la biodiversité. C'est la raison pour laquelle le service espaces verts de la Mairie a mis en place un nouvel hôtel à insectes. Ces actions donnent la possibilité aux multiples espèces de se protéger des intempéries, d'hiberner et de se reproduire au printemps.

✧ ENVIRONNEMENT

notre Maire discute avec le CNRS pour accueillir des colloques relatifs **AU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Villers-sur-Mer plus que n'importe quelle autre ville, connaît l'impact des changements climatiques et de l'évolution de l'environnement sur les espèces vivantes. Notre ville ne recèle-t-elle pas les vestiges d'une faune et d'une flore à jamais disparues, démontrant si besoin était que l'évolution de la Terre a un impact fort sur le vivant et que les changements environnementaux en cours expliquent, comme ce fut le cas hier, l'extinction en cours de certaines espèces ? S'il y a bien un lieu où la question du développement durable peut légitimement se



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



poser et faire l'objet d'échanges scientifiques, c'est donc bien Villers-sur-Mer.

Notre Maire discute actuellement avec des scientifiques du CNRS pour accueillir des colloques scientifiques sur le sujet dans notre ville. **Et c'est très bien parti. À suivre...**

✧ ÉTAT CIVIL

UNE NOUVELLE CENTENAIRE à Villers-sur-Mer

Ci-joint la photo de la remise du bouquet de fleurs pour les 100 ans de Mme DECAUDIN. On vit bien à Villers-sur-Mer. Et on peut manifestement y vivre longtemps.

BON ANNIVERSAIRE À VOUS
M^{ME} DECAUDIN



✧ ÉTAT CIVIL

Naissances, mariages et décès à Villers-sur-Mer

NAISSANCES

- > Nelya, Ouisa SAIDANI, née le 30 novembre 2022
- > Arthur, Daniel, Jean-Claude BICHEREL, né le 29 Décembre 2022
- > Timéo, Stéphane, Daniel HUAN, né le 20 Janvier 2023
- > Julie-Jane KONOPKA, née le 21 février 2023

MARIAGES

- > Monsieur Khaleb BENMILOUD
et Madame Christelle, Andrée, Yvonne DEPIERREPONT, le 4 Février 2023

DÉCÈS

- > Monsieur Frédéric MADEVON, décédé le 9 novembre 2022 à Avignon
- > Michel, Roger CHOPIN, décédé le 2 octobre 2022 à Caen
- > Andrée, Henriette BREUGNOT, décédée le 23 décembre 2022 à Cricquebœuf
- > Régis, Marcel, Auguste ENGLANDER, décédé le 24 décembre 2022 à Caen
- > Jean, Adrien BURGOT, décédé le 2 janvier 2023 à Equemauville
- > Gabrielle, Jeanne, Françoise LE MAT, veuve DAAGE, décédée le 10 janvier 2023
à Cricquebœuf
- > Denis, Charles, André ROUSSEAU, décédé le 18 janvier 2023 à Cricquebœuf
- > Annick, Marguerite, Germaine SPAGNOL, décédée le 28 Janvier 2023 à Caen
- > Djilali SADOU, décédé le 4 Février 2023 à Cricquebœuf
- > Isabelle, Gisèle, Marie-Louise DOINEAU, épouse BRETTEL, décédée le 15 Février 2023
à Caen
- > Michel, Fernand, Rémy LEBAILLIF, décédé le 9 Février 2023 à Dozulé



✦ FINANCES

RÉUNION IMPORTANTE

concernant les subventions à accorder à notre Ville

Villers-sur-Mer a été lauréate du programme gouvernemental « Petites Villes de Demain » (PVD) en 2021, programme qui permettra à notre ville de voir un certain nombre de ses projets être co-financés.

Depuis plus d'un an, et conformément au cahier des charges imposé par le gouvernement, notre équipe municipale a fait mener des études d'urbanisme dans notre ville ainsi qu'une étude sur les mo-

bilités à Villers-sur-Mer.

Des projets sont dorénavant préparés et chiffrés en vue d'être discutés avec les co-financeurs (transformation du complexe sportif en parc arboré, rénovation du bâtiment de la Poste, rénovation de la place du marché de Villers 2000, etc...).

La première réunion de coordination a récemment eu lieu cette après-midi en Mairie. **Et cela s'est très bien passé. À suivre donc...**

✧ GOUVERNANCE

RAPPORT 2022

des déontologues de la ville de Villers-sur-Mer

A l'instar de l'année précédente, nous avons pu remplir notre mission à notre entière satisfaction. Nous avons constaté qu'au cours de diverses conversations, notre mission est bien présente dans l'esprit des élus.

1 Point 1 : Renoncer à toute opération financière avec la Ville.

Aucune opération de ce type n'a été détectée.

2 Point 2 : Favoriser l'embauche de membres de sa famille à la Mairie ou dans toute autre structure au sein de laquelle la Mairie a de l'influence.

Aucun recrutement n'a eu lieu en lien avec le cadre familial direct d'un membre du conseil municipal.

3 Point 3 : Ne pas favoriser l'octroi de logements aux membres de sa famille.

Les dossiers d'attribution des logements sociaux sont transmis aux bailleurs sociaux HLM qui choisissent eux-mêmes les bénéficiaires sur dossier.

4 Point 4 : Ne pas favoriser le recours à des services d'une société gérée par un élu.

La consultation des factures concernant les sociétés détenues ou gérées par un élu, portent essentiellement sur des

prestations habituelles.

A noter que nous avons défini les procédures concernant la librairie lorsqu'un auteur vient dédicacer son livre à l'invitation de la Mairie : les revenus nets seront reversés à une association à but non lucratif.

5 Point 5 : Limiter au maximum et justifier les dépenses effectuées par les élus.

Aucun remboursement de frais n'a été effectué.

6 Point 6 : Ne pas accepter de don à titre personnel.

Ces dons ne sont pas détectables, aucune information ne nous est parvenue laissant penser que tel aurait pu être le cas.

7 Point 7 : Ne pas participer à toute réunion ou décision concernant leurs intérêts.

Les décisions et votes ont eu lieu dans le respect de la charte.

8 Points 8 et 9 : Déclarations d'intérêts.

Dans l'ensemble, elles ont été renouvelées en temps voulu, à l'exception de certains que nous n'avons pas relancés.

Sujet ayant fait l'objet de questions diverses :

Occupation de la terrasse du restaurant Le Celtic. Il s'avère que le Crédit du Nord n'a pas exercé son droit préférentiel à occupation privative du domaine public. Le Celtic a souhaité exercer ce droit à sa place, comme les années précédentes. Il a été facturé en conséquence et un contrat a été signé dans ce sens dont nous avons eu la copie.

Conclusion :

Cette année à l'instar de l'année précédente, notre mission a pu s'effectuer dans de bonnes conditions. Nos demandes de rencontres, nos questions et la communication des documents que nous avons réclamés ont toutes été prises en compte à notre entière satisfaction.

Hélène ORDNER DU PUYTESON
et Francis ROUGEOT
Décembre 2022



✦ GOUVERNANCE

M. QUENUILLE remplace M^{me} ORDNER
DU PUYTESON et M. ROUGEOT en tant que déontologue

La Mairie travaille avec un déontologue dont la principale tâche consiste à s'assurer que les élus respectent la Charte de bonne gouvernance qu'ils ont signés en début de mandat. Ainsi, et pour dire les choses simplement, le déontologue vérifie que les élus ne profitent pas de leur statut pour obtenir des faveurs pour eux ou pour leurs proches.

Le déontologue effectue ainsi des contrôles (programmées ou par surprise) des procédures suivies pour sélectionner des prestataires, des factures payées, vérifient les intérêts des élus, etc...

Pour remplir ces fonctions, le déontologue doit avoir de vraies compétences et de l'expérience.

Après plus de 30 mois de bons et loyaux

services, Mme ORDNER DU PUYTESON et M. ROUGEOT, qui font face à des changements de vie les éloignant régulièrement de Villers-sur-Mer pour des périodes trop longues pour qu'ils puissent assumer leurs fonctions de manière satisfaisante, sont remplacés depuis le 1er février par Emmanuel QUENUILLE.

Après une longue carrière qui l'aura amené entre autres à être juge puis Président du Tribunal de commerce de la Nièvre, Emmanuel va apporter tout son sérieux, son intégrité et son expérience à la Mairie.

Merci infiniment Hélène et Francis pour vos précieux conseils ces 30 derniers mois.

Et merci Emmanuel de votre engagement pour Villers-sur-Mer !

✦ GOUVERNANCE

participez à la vie de la Commune à travers **VOS COMITÉS DE QUARTIER !**

L'équipe municipale a mis en place des Comités de quartier qui font un travail formidable.

Ces Comités de quartier obéissent à un règlement établi par la Mairie. Ils se réunissent quand ils veulent, où ils veulent. Ils débattent des sujets dont ils souhaitent débattre et invitent le Maire et son équipe quand ils le souhaitent. M. le Maire se rend très souvent disponible pour aller à la rencontre des Comités de quartier et pour se soumettre à l'exercice des questions-réponses.

Ces Comités de quartier évitent à la Mairie de devoir traiter de demandes

isolées. Car comment traiter d'une demande dans une rue émanant de l'un de ses habitants, sans s'assurer que les autres habitants de cette même rue soient d'accord avec la demande de leur voisin ? Et comment s'assurer par ailleurs que la demande des habitants d'une rue n'ait pas de conséquences fâcheuses pour les habitants d'une rue avoisinante ? La meilleure manière est d'en discuter en Comité de quartier.

Vous trouverez toutes les informations relatives à ces Comités de quartier (limites géographiques, présidences, règlement) sur le site web de la Mairie.





✧ JEUNESSE

programmation de l'entretien
des aires de jeux de nos enfants.

NOUS PROTÉGEONS NOS ENFANTS

L'entretien et la maintenance des aires collectives de jeux est l'une des nombreuses prescriptions de sécurité fixées par la loi. Cette obligation contraint les exploitants ou gestionnaires, qu'ils soient privés ou publics, à mettre en place pour chacune de leurs aires de jeux extérieures, un plan de maintenance attestant du suivi et de l'entretien assidu des aménagements et de leurs équipements.

Le plan de maintenance d'une aire de jeux se matérialise par la tenue d'un registre sur lequel sont notifiées, datées et détaillées toutes les interventions de contrôle et d'entretien effectuées. Le contrôle des aires de jeux, procédé à intervalles réguliers, permet de vérifier la sécurité des structures installées et de détecter, le cas échéant, les défauts de conformité sur les aménagements.

Plus ou moins technique et périodique

selon la nature des vérifications, le contrôle des aires de jeux se décline en trois types d'inspection complémentaires les uns aux autres :

1 Contrôle visuel de routine

Contrôle superficiel principalement visuel portant sur les défauts rapidement détectables (pièces cassées ou manquantes sur les équipements de jeu, aspect des surfaces, propreté des aménagements...).

Sans compétence technique requise, le contrôle de routine peut être effectué sans l'assistance d'un professionnel dédié à la maintenance des jeux.

Propre à chaque aménagement, la fréquence du contrôle visuel est à définir par l'exploitant ou le gestionnaire, en fonction de la fréquentation de l'aire de jeux, des risques de vandalisme ou encore des conditions climatiques du site.

2 Contrôle fonctionnel (ou intermédiaire)

Recommandé à intervalles trimestriels, le contrôle fonctionnel des aires de jeux est une inspection détaillée de l'état technique des équipements (détection des points d'usure, vérification de la stabilité des structures...).

Ce contrôle trimestriel s'accompagne communément de brèves opérations de maintenance (resserrage de la visserie, ponçage, remise en peinture...) et

implique l'intervention d'un ou plusieurs techniciens formés à l'entretien des aires collectives de jeux.

3 Contrôle annuel de maintenance

Plus minutieuse et exigeante que les différents contrôles intermédiaires, l'inspection annuelle des aires de jeux consiste à examiner dans les moindres détails la sécurité et la conformité des aménagements.

Réalisé le plus souvent par des sociétés spécialisées (laboratoire de contrôle, entreprise de maintenance...), cet audit de contrôle annuel exige une excellente connaissance des normes de sécurité, et un matériel adapté aux différents tests nécessaires (gabarits, appareil de mesure HIC...).

Chaque audit donne lieu à un rapport complet du diagnostic effectué sur l'aire de jeux, et à une prescription des éventuelles opérations de maintenance à mettre en œuvre (remplacement de pièce usée, rénovation du sol amortissant...).

Vous avez ainsi pu apercevoir ces derniers temps des agents municipaux procéder à diverses réparations sur les aires jeux de la commune.

**NOUS SOUHAITONS QUE
NOS BAMBINS PUISSENT
S'AMUSER EN TOUTE SÉCURITÉ.**

✧ JEUNESSE

LE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS s'est réuni à la Mairie

Les enfants du Conseil Municipal des Enfants s'est réuni en Mairie entourés de Gladys VIGNET et Delphine MANOURY, toutes deux conseillères municipales.

Ils ont pu continuer à travailler sur leurs dossiers. Un travail interrompu par une collation pour que le plaisir d'être ensemble l'emporte sur l'obligation d'être un jeune élu. Et ils ont eu la visite de notre Maire qui les a félicités et encouragés.



BRAVO LES JEUNES !



✧ MOBILITÉ

les travaux relatifs à la Vélomaritime dans notre ville **SONT BIENTÔT TERMINÉS**

Les travaux pour la sécurisation du parcours de la Vélomaritime sont bientôt arrivés à terme. Pour rappel, ces travaux englobent :

- 1** la création d'une porte et d'un plateau d'entrée de ville sur la route de Dives,
- 2** la réhabilitation d'une partie du chemin de Préfontaine,
- 3** la réfection complète du chemin des rangs,
- 4** ainsi que l'élargissement et le renforcement d'une partie du chemin du Montcel.

Concernant le chemin du Montcel, celui-ci a été élargi, certaines berges ont été reconsolidées et un sable stabilisé renforcé a été déposé en couche définitive.

Ces travaux sont financés par le Conseil Départemental et s'effectuent **en étroite collaboration avec l'équipe municipale et les services techniques de notre ville.**



✧ MOBILITÉ

les subventions pour vous aider à acheter des vélos sont reconduites

UNE 3^E ANNÉE

Vous souhaitez participer au respect de l'environnement et encourager le développement durable ? En favorisant des moyens de transports plus doux pour notre environnement, nous participons au bien-être et à la santé de notre ville.

La Mairie verse une subvention aux personnes éligibles (étude sur dossier) en vue de participer à l'acquisition d'un vélo neuf à assistance électrique, à propulsion humaine, vélo cargo, vélo pliant, et pour une utilisation à usage personnel.

Pour être éligible, il faut :

- 1** faire l'acquisition d'un vélo neuf en 2023 auprès d'un professionnel situé sur le territoire de la région Normandie, répondant à l'une des catégories éligibles,
- 2** avoir une résidence principale ou secondaire à Villers-sur-Mer,
- 3** déposer un dossier complet d'éligibilité.

Quel est le montant de l'aide et le seuil ?

- **50%** du prix d'achat TTC dans la limite de 300€ pour l'achat d'un vélo neuf, à assistance électrique, selon l'homologation précisant la typologie des vélos



éligibles dans l'article 2 de la convention ;

- **50%** du prix d'achat TTC dans la limite de 400€ pour l'achat d'un vélo cargo neuf ;
- **50%** du prix d'achat TTC dans la limite de 150€ pour l'achat d'un vélo pliant neuf ;
- **25%** du prix d'achat TTC dans la limite de 100€ pour l'achat d'un vélo à propulsion humaine neuf.

Pour la location :

- **30%** du montant de la location annuelle dans la limite de 100€ et seulement la première année.

Vous êtes intéressés ? Vous pouvez télécharger le formulaire et la convention à partir du site web de la mairie ou passer en mairie à votre meilleure convenance.

✦ MOBILITÉ

BIENTÔT 3 ARRÊTS DE PLUS au sein de Villers-sur-Mer pour la navette

La mobilité est un enjeu important pour notre ville et c'est pourquoi nous sommes heureux de vous annoncer l'ajout prochain de 3 nouveaux arrêts pour la navette. En effet, comme annoncé lors de son lancement, nous avons pour objectif de continuer à étoffer notre réseau de transport en fonction de l'évolution de notre ville. Ainsi, nous avons prévu d'ajouter les arrêts suivants :

- 1** un arrêt desservant la rue du stade, en prévision de l'ouverture de l'EHPAD, du Pôle de santé et de la résidence service. Cela permettra aux futurs résidents de ces bâtiments de se déplacer plus facilement et de proposer un moyen de déplacement jusqu'au pôle de santé aux habitants de Villers.
- 2** Un second arrêt sera positionné à proximité de la résidence de la Vé Maine, offrant ainsi un moyen de transport pratique et écologique aux résidents.
- 3** Enfin, un troisième arrêt sera situé dans les hauteurs de Villers-sur-Mer, à une adresse qui sera communiquée ultérieurement.

Avec ces ajouts, les horaires de la navette seront conséquemment revus et adaptés. Ces nouveaux arrêts seront mis



en place dès l'ouverture de l'EHPAD, de la résidence services et du pôle de santé.

Nous espérons que ces améliorations contribueront à faciliter vos déplacements et à renforcer notre engagement en faveur de la mobilité durable. Car nous le rappelons ce service gratuit de navette électrique à différents objectifs :

- 1** Permettre aux personnes sans moyen de mobilité de pouvoir sortir de leur isolement ;
- 2** Permettre de relier plus facilement le quartier de Villers 2000 au centre-ville ;
- 3** Réduire l'utilisation de la voiture à Villers-sur-Mer, notamment durant les périodes de forte fréquentation de notre ville ;
- 4** Réduire de ce fait les problèmes de parking ;
- 5** Lutter contre la pollution et protéger notre environnement.

AGRANDISSEMENT DES LOCAUX de la Villersoise, le loueur de vélos du marais

L'équipe municipale soutient, pour des raisons de santé, des raisons environnementales et des raisons de mobilité, l'utilisation du vélo à Villers-sur-Mer.

Il est hors de question pour autant de rendre la vie des conducteurs de voitures insupportable, mais simplement de trouver un équilibre bienveillant entre les différents utilisateurs de la route.

Sachant que les uns et les autres, parfois, ne se tolèrent pas. La Mairie a ainsi mis en place pour favoriser l'utilisation du vélo dans notre ville :

- des voies cyclables partagées ;
- des subventions pour l'achat de vélos ;
- elle accompagne l'arrivée de la Vélo-maritime dans notre ville ;

et Villers-sur-Mer a ainsi été labellisée « ville Tour de France » pour ses réalisations. Donc quand il s'est agi de favoriser la location de vélos de notre loueur « la Villersoise », paf ni une ni deux, les services se sont pliés en 4 et tchik-tchak-boum ce fut fait !

Ça ne rigole pas aux services techniques de la Mairie !





✧ MOBILITÉ

LES CHIFFRES 2022

de nos bornes de recharge électriques

Elles étaient attendues depuis longtemps. L'équipe municipale en a fait installer 4 : 2 à Villers 2000 et 2 sur la place Mermoz en centre-ville. Avant d'éventuellement en installer d'autres, l'équipe municipale avait décidé d'évaluer l'utilisation qui est véritablement faite de ces bornes. Il se trouve qu'en 2022, 875 opérations de recharge ont été enregistrées avec des

pics en juillet, août et octobre. Sur ces 875 opérations, 486 ont été effectuées à Villers 2000 et 389 en centre-ville.

À ce stade, l'utilisation de nos bornes est satisfaisante et il n'y a pas lieu de renforcer notre parc de bornes électriques. **Nous continuerons à évaluer l'évolution de cette utilisation et des besoins.**

✧ NUMÉRIQUE

nous luttons contre la fracture numérique.

NOUS VOUS SOUTENONS, NOUS VOUS ACCOMPAGNONS

Vous êtes nombreux à nous contacter en Mairie pour nous faire part de votre désarroi face à des procédures de plus en plus numérisées. Et cela ne va pas aller en s'arrangeant puisque le gouvernement remplace de plus en plus le papier par le numérique et diminue de plus en plus le nombre de bureaux d'accueil du public.

Là où avant nous remplissions des documents papier que nous amenions dans des bureaux ou du personnel nous accueillait et nous aidait à traiter nos dossiers, nous avons dorénavant des écrans, des

procédures numérisées et quasi plus de contacts personnalisés. Ceux qui ne sont pas à l'aise avec les ordinateurs peuvent donc rapidement être largués.

Des permanences informatiques, totalement gratuites, se tiennent donc tous les vendredis de 10h à 12h au Villare. L'objectif est entre autres d'aider ceux d'entre vous, non équipés ou mal à l'aise avec l'outil informatique, à effectuer des démarches administratives en ligne.

Alors n'hésitez pas à vous y rendre avec vos documents.

✧ NUMÉRIQUE

IMPLANTATION D'UN « ARBRE PYLÔNE »

pour améliorer la couverture en téléphonie mobile au sein de notre ville

Pour mémoire, la situation à Villers-sur-Mer était que nous disposions seulement de vieilles antennes 2G et 3G, n'appartenant de surcroît qu'à 2 opérateurs sur les 4 opérateurs majeurs existant en France (Bouygues, Free, Orange et SFR). Ces antennes étaient par ailleurs exclusivement installées sur le clocher de l'église.

L'équipe municipale a ouvert ce dossier, très sensible et très compliqué, dès son élection et a abouti aux solutions suivantes :

- le remplacement des vieilles antennes 2G et 3G par des antennes 4G évolutives 5G ;
- l'arrivée à Villers-sur-Mer des opérateurs manquants, si bien que les 4 gros opérateurs de téléphonie mobile auront désormais des antennes à Villers-sur-Mer ;
- l'installation d'antennes relais par rapport à celles du clocher de l'église à Villers 2000 (toit de l'hôtel Ibis) et au cimetière avec l'installation d'un « arbre pylône ».

Pour mémoire également, ce dossier a longtemps été bloqué par un recours ju-



diciaire d'une personne qui a été déboutée devant le tribunal. Le dossier a donc pu être réouvert et sera clôturé en 2023.

Une réunion préparatoire pour l'implantation d'un « arbre pylône » au niveau du nouveau cimetière s'est ainsi tenue cette semaine. Cet « arbre pylône » s'intégrera par son aspect naturel dans l'environnement au sein duquel il sera placé.

Nous espérons pouvoir le mettre en service avant la saison, mais nous vous tiendrons au fur et à mesure informés de l'avancement de ce dossier.

✧ OPPOSITION

DROIT D'EXPRESSION

Historique de la Communauté de communes
Cœur Côte Fleurie(4CF)

La première création en 1974 du « district de Trouville-Deauville » a permis une gestion commune de l'eau, du littoral, des eaux de baignade et la mutualisation de moyens, en ancrant Villers dans son bassin géographique, l'Estuaire de la Touques.

Ensuite la création de l'EPCI en 2002 « Cœur Côte Fleurie » a renforcé l'intégration communautaire de Villers avec l'adoption d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) valable pour les 12 communes de la 4CF comptant 20 000 habitants principaux sur 12 000 ha. Cette appartenance a permis à Villers de réaliser de grands projets dont le Paléospace.

La loi NOTRE en 2017 accroît les compétences des communautés de communes en intégrant la gestion des ordures ménagères, de l'assainissement et la promotion du tourisme intercommunautaire.

Après 50 ans de vie commune, Villers a toute sa place dans la 4CF. Une scission amènerait des conséquences néfastes pour la ville. La loi imposant à toute commune d'être rattachée à une commu-

nauté de communes limitrophe, Villers n'aurait d'autre choix que d'en rejoindre une autre à la condition qu'elle motive sérieusement sa décision. Pour autant qu'elle soit acceptée par une autre communauté de communes, les deux seules géographiquement possibles étant NCPA (Normandie Cabourg Pays d'Auge) ou Terre d'Auge (Pont l'Évêque et communes rurales autour).

Procédure lourde, longue et particulièrement coûteuse par la surtaxe sur les équipements communs (réseaux et d'assainissement par exemple). Beaucoup de Villersois s'inquiètent de cette orientation possible. **Nous, conseillers de l'opposition, continuons à participer aux réunions de la 4CF car nous sommes convaincus de son intérêt pour la ville et la politique de la chaise vide ne peut être que préjudiciable à nos relations avec la 4CF et la défense de nos futurs projets.**

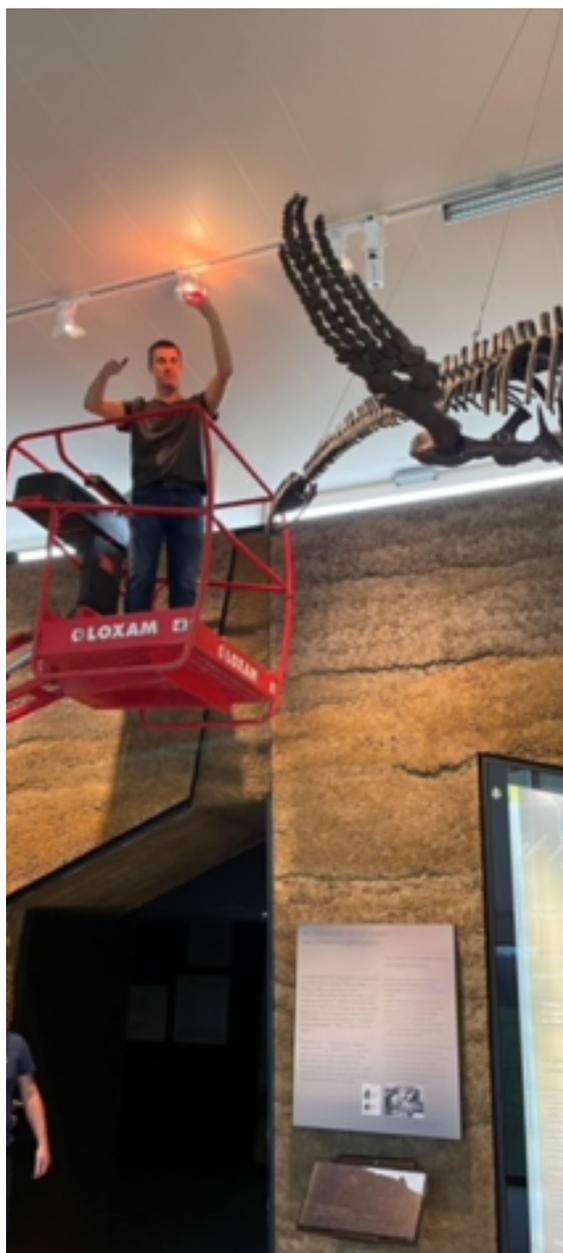
*Christine BONNIEUX, Sylvie GOGUET,
Jérémy GOSSELIN, Miriam GUERARD.*

Oppositionvillerssurmer@gmail.com

✧ PALÉOSPACE

mise en place du Label

NORMANDIE QUALITÉ TOURISME RESPONSABLE



Le Paléospace s'inscrit dans une démarche écologique et responsable avec la mise en place du label NQT responsable. Les critères inscrits dans ce référentiel sont très nombreux et concernent également la transition énergétique.

La première action importante de l'année 2023 est celle du relamping. Le passage en lampes LEDs en janvier dans l'ensemble du Paléospace, va permettre de :

- baisser la consommation d'énergie ;
- réduire la fréquence de changement des ampoules ;
- supprimer la chaleur de l'éclairage pour réduire l'utilisation de la climatisation l'été.

Et ainsi diminuer l'impact de l'activité du musée sur l'environnement.



Falaises des Vaches Noires, Crédit J. Boisard.

✧ PALÉOSPACE

découverte d'un os fossile **DE DINOSAURE**

Les falaises des Vaches Noires, site de renommée mondiale, représentent une mine d'or pour les paléontologues et pour la science... Les paléontologues amateurs ont développé des compétences scientifiques, une acuité visuelle et déploient beaucoup de temps et d'énergie au service de leur collection privée : ces savoir-faire ont permis à un collectionneur normand de trouver sur l'estran un os de dinosaure !

Tout récemment, le Paléospace de Villers-sur-Mer s'est vu honoré d'un nouveau don provenant des falaises des Vaches Noires d'un collectionneur amateur normand.

L'os de Théropode entre dans une phase d'étude par Eric BUFFETAUT, paléontologue spécialiste des dinosaures, Directeur de Recherche émérite au CNRS.

Ces dons participent aux connaissances scientifiques et permettent de publier des articles scientifiques et de former

des jeunes paléontologues. C'est la raison pour laquelle le Paléospace accueille scientifiques et étudiants valorisant ainsi ces dons.

Depuis 2014, plus d'une quarantaine de publications scientifiques ont été réalisées sur les collections provenant à 100% de collections d'amateurs. Poursuivant une tradition de coopération née il y a plus de 200 ans, cette précieuse trouvaille illustre bien le réseau qui s'est tissé entre ces amateurs de fossiles, le Musée de France Paléospace et les scientifiques : les uns apportant aux autres et la science en ressortant gagnante !

Cet événement nous rappelle l'importance des sciences participatives prônées par le Ministère de la Culture et le Ministère de l'Enseignement supérieur de la Recherche et de l'Innovation, **qui ont pour objet de sensibiliser et d'impliquer les publics, les habitants.**

✧ PATRIMOINE

la 3^e tranche des travaux
de rénovation de notre église

DÉMARRERA BIEN EN 2023

Notre Maire a donné son feu vert au lancement et au financement de la 3e tranche des travaux de rénovation de notre église.

Notre église et ses vitraux, classés aux monuments historiques, font partie du patrimoine de notre ville. Ils avaient cependant besoin d'une rénovation urgente tellement l'air salin et les années les avaient détériorés. Deux alternatives se proposaient à l'équipe municipale :

- 1** investir dans quelques menus travaux superficiels permettant de gagner quelques années ;
- 2** où lancer un vrai, profond et coûteux chantier de rénovation.

La question se posait alors même que l'équipe municipale s'est engagée à ne pas augmenter les impôts ni l'endettement de la Ville. En pleine crise sanitaire et économique, c'est pourtant la solution 2 qui fut retenue. Ainsi, depuis 2021, ce sont des travaux exceptionnels par leur ampleur qui ont été lancés.

Notre église retrouve progressivement toute sa splendeur. Et cette année, en 2023, l'accent sera principalement mis sur la rénovation et la protection de nos superbes vitraux. À Villers-sur-Mer, nous avons la chance de bénéficier d'un patrimoine naturel et architectural hors du commun. **Qu'il convient de protéger.**

**ET NOUS NOUS Y ATTELONS AVEC
FIERTÉ ET DÉTERMINATION !**



✧ PATRIMOINE

TROISIÈME TRANCHE d'effacement des réseaux

Effacer les réseaux, c'est enterrer les fils aériens qui enlaidissent notre ville et dont les poteaux gênent souvent la mobilité sur nos trottoirs. C'est aussi protéger les fils du vent, de la pluie, des tempêtes et donc limiter le risque de coupures.

L'équipe municipale a déjà fait réaliser 2 grosses tranches d'effacement des réseaux dans notre ville. La réunion technique du projet d'effacement de réseau de la tranche 3 a eu lieu récemment.

L'entreprise en charge des travaux sera Réseaux environnement. Les rues concernées seront les suivantes :

- Rue du Docteur Sicard,
- Rue du Commerce,

- Rue Civile,
- Rue des Acacias,
- Rue de Wickham,
- impasse des Acacias
- et impasse Loutrel.

Une 4^e tranche de travaux sera lancée en 2024.

L'équipe municipale avance avec rigueur et prudence pour que ces travaux et ceux lancés par ailleurs, soient financés par le budget de la Ville, sans augmenter ni l'endettement de Villers-sur-Mer, ni les impôts.

ET ÇA MARCHE !



✧ SÉCURITÉ

la Mairie fera procéder à des travaux de peinture routière dans toute la ville

À PARTIR DE FIN MARS



Il a été décidé de procéder à des travaux de peinture routière dans toute la ville. Pendant plusieurs jours à partir de fin mars, nos services circuleront donc en ville pour repeindre les marquages au

sol liés au respect des règles de sécurité routière (passages piétons, etc...) et de stationnement (lignes jaunes, etc...) dans notre ville.

Nos « Picasso des services techniques » ne repeindront pas toute la ville. Ils jugeront des endroits nécessitant des interventions et repeindront ce qu'il y a à repeindre. **Avec application et une petite touche de talent.**

✧ SÉCURITÉ

PARTENARIAT

entre Villers-sur-Mer et la Société Nationale de Sauvetage en Mer (SNSM)



Notre équipe municipale a développé des liens privilégiés avec la Société Nationale de Sauvetage en Mer (SNSM) depuis 2 ans, en accueillant notamment de nombreuses sessions de formation des sauveteurs en mer, en provenance de toute la Normandie.

Ces liens ont pris la forme d'un partenariat lors de l'Assemblée générale de la SNSM du Calvados et de la présence dans notre

ville à cette occasion du Président France de la SNSM. Une convention régleme dorénavant l'accueil dans notre ville des sauveteurs en mer et fixe les responsabilités de notre ville comme de la SNSM.

C'est à la fois une joie et un honneur de voir les sauveteurs en mer choisir Villers-sur-Mer pour leurs formations. **Messieurs-dames de la SNSM, vous êtes chez vous à Villers-sur-Mer !**

✧ SÉCURITÉ

notre ville a accueilli l'assemblée générale DE LA SNSM DU CALVADOS

Notre Maire a pris la parole lors de l'Assemblée Générale de la SNSM du Calvados en présence du Président de la SNSM France et du Directeur de cabinet du Préfet maritime pour dire à quel point la présence des nageurs-sauveteurs de la SNSM est importante sur notre plage chaque année.

Notre Maire a rappelé les caractéristiques de notre ville, les efforts effectués pour équiper les membres de la SNSM, pour accueillir les formations des nageurs-sauveteurs, pour les loger chaque



été et de manière générale, pour renforcer les liens existants entre notre ville et la SNSM.

Ce fut un plaisir et un honneur d'accueillir l'Assemblée générale de ceux qui chaque été, veillent sur nous. **À bientôt sur notre plage Messieurs-dames !**

✧ SÉCURITÉ

notre Maire a validé aujourd'hui la 3^e extension de la vidéosurveillance **DANS NOTRE VILLE**

La nouvelle équipe municipale a multiplié par 5 le nombre de caméras de vidéosurveillance depuis son élection. Cette augmentation du nombre de caméras a été réalisée en 2 tranches.

Une 3^e tranche vient d'être validée par notre Maire. Le déploiement de nouvelles caméras s'effectuera en 2023 à des endroits qui resteront confidentiels.

Depuis la multiplication du nombre de caméras, le nombre de délits a non seu-

lement diminué dans notre Commune, mais de surcroît, lorsque des délits sont commis, leurs auteurs sont beaucoup plus facilement identifiés et punis. Notre Maire a l'habitude de rappeler que la sécurité est l'un de nos droits fondamentaux. Comment bénéficier de nos autres droits, si notre sécurité n'est pas assurée ?

La vidéosurveillance est utilisée avec mesure et pour votre sécurité.

✦ SÉCURITÉ

nous poursuivrons tous les auteurs DE VOL D'ÉLECTRICITÉ !

Nous avons pu observer l'année dernière que quelques propriétaires indéli-cats de camping-cars s'étaient branchés illégalement sur des bornes électriques réservées aux commerçants du marché de Villers 2000. Notre police municipale s'est rapprochée de la gendarmerie pour savoir comment faire face à ce type de vols.

Nous vous informons donc :

- qu'une information et un avertissement sur le sujet sont dorénavant visibles aux endroits concernés ;

- que dans le cadre du déploiement de la vidéosurveillance dans notre Commune, des images des endroits en question seront régulièrement captées ;

- et que notre Ville portera systématiquement plainte contre les propriétaires de ces véhicules.

Pour information, la même politique a été mise en place pour les détériorations à notre dinosaure. **Les auteurs des faits ont tous été identifiés, ont tous été condamnés et ils ont tous dû payer des indemnités conséquentes à la Mairie.**

ALORS AUTANT ÉVITER
LES DÉSAGRÉMENTS !



✧ SÉCURITÉ

Villers-sur-Mer labellisée

« VILLE PRUDENTE »

par l'Association Prévention Routière



Depuis de nombreuses années, l'Association Prévention Routière (APR) valorise les initiatives des collectivités territoriales qui luttent activement contre l'insécurité routière.

Depuis sa création en 1990, le concours des Écharpes d'Or a récompensé plus de 250 collectivités territoriales qui ont œuvré pour réduire le nombre et la gravité des accidents de la route sur leur territoire. Afin de donner un nouveau souffle à la relation qu'elle entretient avec les collectivités territoriales, l'association Prévention Routière a décidé de lancer le Label Ville Prudente.

L'objectif de ce label est de mettre en avant les communes les plus exemplaires en matière de sécurité et de prévention routières. Il est symbolisé par un panneau installé à l'entrée des villes labellisées qui est remis chaque année à l'occasion d'une cérémonie officielle. Et vous savez quoi ? Villers-sur-Mer vient d'être labellisée aujourd'hui !

L'équipe municipale multiplie les interventions sur nos routes, nos chemins et notre voirie et aura entre autres et en quelques mois :

1 installé plusieurs radars pédagogiques dans notre ville ;

2 réaménagé plusieurs carrefours dangereux ;

3 refait plusieurs routes en mauvais état ;

4 modifié des emplacements de parkings jugés dangereux ;

5 installé ou renforcé des ralentisseurs là où ils sont jugés nécessaires ;

6 limité la vitesse sur les voies les plus dangereuses ;

7 modifié les emplacements de certaines places de parkings de personnes à mobilité réduite pour les rendre plus accessibles ;

8 renforcé les moyens de notre police municipale ;

9 renforcé la vidéosurveillance ;

10 interdit la traversée de notre ville aux véhicules de plus de 3,5 tonnes (autres que ceux qui livrent à Villers).

Bref, notre ville investit dans notre sécurité et plus particulièrement dans notre sécurité routière. L'APR a évalué favorablement nos efforts et nous a labellisé « Ville prudente ». Une belle reconnaissance pour notre ville et les efforts déployés en matière de sécurité routière par notre équipe municipale et nos services.

Ça bouge bien à Villers !



✧ SOCIAL

les travaux de l'EHPAD, de la résidence services et du Pôle de santé

ENTRENT DANS LEUR DERNIÈRE PHASE

Juste en face du stade, sur ce qui était un terrain de football, se montent depuis un certain temps un EHPAD, une résidence services et un pôle de santé.

Ces structures sont 100% privées. L'équipe municipale accompagne cet immense chantier en effectuant ou faisant effectuer des travaux de voirie, des travaux d'assainissement et des travaux d'électricité.

Les informations recueillies par la Mairie de la part des porteurs de ces projets nous laissent penser que ces espaces pourraient commencer à s'ouvrir dès

avril prochain. Nous restons cependant prudents d'une part parce que ces chantiers ont déjà connu des retards importants et, d'autre part et surtout, car la Mairie ne les pilote pas et ne peut donc pas intervenir et s'assurer de leur réalisation dans les temps indiqués.

Nous invitons cependant ceux et celles d'entre vous qui seraient intéressé(e)s par ces structures à ne pas hésiter à contacter la mairie par e-mail (mairie@villers.fr).

Nous ferons suivre vos demandes et autres questions.

✧ SOCIAL

L'ENTRAIDE a organisé une petite fête de nouvel an pour les réfugiés ukrainiens installés à Villers-sur-Mer

Nous accueillons de nombreux Ukrainiens à Villers-sur-Mer qui, progressivement, se sont intégrés dans notre ville. Les enfants sont scolarisés dans notre école, le lien social s'est instauré progressivement et est principalement entretenu par l'Entraide.

Les bénévoles de l'Entraide accompagnés des élus Olivier GUERIN, Chhun-Na LENGART, Gladys VIGNET et de l'infatigable François HORENT, très actif auprès de l'Entraide, ont offert un beau moment de partage à nos amis ukrainiens. Adultes et enfants.



QU'ILS EN SOIENT ICI TOUS REMERCIÉS !





✧ SOCIAL

NOUS SOMMES LÀ !

L'équipe municipale a très vite dû adapter le traitement des urgences sociales par notre Mairie puisque, élue en 2020, elle dû immédiatement faire face à la Covid19 et aux situations aiguës qu'elle a générées.

Depuis lors, les difficultés sociales ont été exacerbées et nos élus comme nos services sont très souvent sollicités. Tous les jours. Malheureusement.

Mais heureusement ils répondent présents. Tous les jours aussi. Même si la souffrance sociale n'est pas nécessairement visible comme elle peut l'être dans les grandes villes, elle est néanmoins

bien présente dans notre ville également. Durant les fêtes de Noël c'est ainsi 3 personnes sans logement qu'il a fallu loger en urgence. Pour qu'elles ne dorment pas dehors.

Nous vous rappelons notre numéro d'urgence sociale : 07 71 16 66 05. Vous pouvez aussi nous contacter à la Mairie (02 31 14 65 00) si vous êtes directement concernés ou si vous êtes témoins de situations d'urgence sociale. **Nous faisons tout ce que nous pouvons pour vous aider.**

ALORS AIDEZ-NOUS À VOUS AIDER.

✧ SOCIAL

la Mairie va mettre dès avril employeurs villersois et possibles employés

EN CONTACT

Les employeurs villersois ont des difficultés à recruter. C'est d'autant plus vrai durant la période estivale. La Mairie, en coordination avec les employeurs villersois le souhaitant, coordonnera donc leurs offres d'emplois pour leur donner une plus grande publicité et augmenter leurs chances de trouver des employés.



À la demande de nos commerçants :

- le site web de la Mairie pourra être mis à leur disposition pour recruter ;
- un forum de rencontres entre employeurs et candidats pourra être organisé.

Alors si vous souhaitez travailler, à vos marques !



✧ SOCIAL

L'INITIATIVE DES JARDINS PARTAGÉS

va bientôt être lancée ! Alors dépêchez-vous de vous manifester !

La Mairie vous avait informés de sa volonté de créer un jardin partagé. Pas pour concurrencer « Nicolas le Jardinier » (les anciens comprendront...) ou pour apparaître dans « Silence ça pousse » mais pour créer du lien, développer de bonnes pratiques et avoir aussi quelques bons légumes et autres fruits à partager.

Les services de la Ville aideront à sa mise en place, installeront des solutions

permettant d'utiliser les eaux de pluie collectées par la Mairie et viendront en conseil chaque fois que nécessaire.

Ce jardin partagé sera situé derrière le bâtiment dit de la « Vé Maine » (rue du Dr Sicard).

Il sera géré via une association en voie de constitution. Si vous êtes intéressé(e), contactez vite la Mairie (02 31 14 65 00 ou mairie@villers.fr).

✦ SPORT

le terrain synthétique de football
sera officiellement inauguré

LE 12 MARS PROCHAIN

Pour mémoire, notre club de football l'ASVH - Villers Houlgate Normandie Côte Fleurie disposait à Villers-sur-Mer de 3 terrains (1 terrain d'honneur et 2 terrains d'entraînement) pour une centaine de licenciés. Ça c'était avant...

Avant que le terrain sur lequel se construisent l'EHPAD, la résidence seniors et le Pôle de santé et qui était un terrain de football, ne soit vendu par l'ancienne mandature à un promoteur immobilier.

Et avant que le nombre de licenciés de notre club de foot passe dans le même temps de plus ou moins 100 à plus ou moins 400 licenciés.

Donc l'équation était insoluble : 3 terrains dont 2 terrains d'entraînement pour 100 licenciés passaient à 2 terrains dont 1 seul terrain d'entraînement pour 400 licenciés. Cela ne pouvait donc plus fonctionner. Le foncier disponible étant très limité, la solution retenue fut de transformer le terrain d'entraînement en herbe par un terrain synthétique, utilisable par tous temps.

Ce terrain a été financé sur le budget de la Ville, sans augmenter ni les impôts ni l'endettement de la Ville. Comme c'est le cas avec les autres gros chantiers en



cours que sont la rénovation de l'église, l'enfouissement des réseaux, les très nombreux travaux de voirie dont Villers-sur-Mer est l'objet, etc...

Nos jeunes et moins jeunes footballeurs et footballeuses pourront donc prochainement retrouver une aire de jeu satisfaisante.

Notre équipe municipale entend aussi exiger plus de créneaux d'utilisation des terrains de football intercommunaux (Parc des loisirs) dès la saison prochaine pour notre club.

En espérant que les joueurs et joueuses Villersois(es) continueront à prendre du plaisir à pratiquer et à en donner aux quelques centaines de supporters qui les suivent chaque week-end.

✦ STATIONNEMENT

LES MACARONS POUR LES VILLERSOIS

leur permettant d'avoir le parking gratuit toute l'année dans notre ville sont arrivés

De nouvelles règles de stationnement ont été adoptées à l'unanimité au sein du Conseil municipal. Les objectifs de ces nouvelles règles sont multiples :

- 1** gérer le trop plein de voitures dans notre ville durant certains week-ends et durant les différentes périodes de vacances en étendant le parking payant dans l'espace et dans le temps ;
- 2** MAIS en rendant le parking gratuit toute l'année (été y compris) pour tous les Villersois (résidents principaux et secondaires) ;
- 3** et en étendant les zones bleues (parking gratuit limité à une heure) en faisant y compris du parking de la mairie une zone bleue, ce qui permettra aux habitants des villes voisines ayant l'habitude de venir dans notre ville faire leurs courses, de continuer à les faire sans avoir à payer le parking.

Les places dédiées aux personnes à mobilité réduite représentent quant à elles, suite à nos travaux, 3,5 % de notre parc total alors que la norme française est établie à 2%.

La zone de parking payant sera étendue à quelques rues supplémentaires et la période du parking payant sera étendue du 1er avril au 31 octobre de chaque année de la manière suivante :

- payant tout l'été (du 1er juillet au 31 août) ;
- payant seulement les week-ends et les jours fériés du 1er avril au 30 juin et du 1er septembre au 31 octobre.

Certains parkings resteront payants pour tout le monde :

- parking rue de l'Armistice ;
- parking de l'église ;
- parking de la digue "est" ;
- parking de la place Mermoz ;
- parking du mini-golf ;
- parking de la place Fanneau ;
- parking du casino ;
- avenue de la République ;
- parking de l'ancienne station-service.

D'une part pour ne pas altérer négativement les finances de la ville et d'autre part pour éviter des voitures tampons dans des zones stratégiques de la ville.

Les Villersois pourront demander et obtenir, le moment venu, un macaron après avoir prouvé de leur résidence à Villers-sur-Mer et en fournissant une copie de la carte grise de leur véhicule.

EN BREF :

- pour les Villersois, le parking était payant en été. Il sera dorénavant gratuit et il sera gratuit toute l'année (sauf sur des parkings bien définis) ;
- pour les habitants des Communes voisines, la multiplication des zones bleues continuera à rendre leur accès à nos commerces facile ;
- durant les périodes de surpopulation, les touristes seront mis à contribution par un parking payant étendu dans le temps et l'espace et reflétant plus les nouveaux modes de consommation des Français.

DIT AUTREMENT :

La gratuité est proposée aux Villersois résidents principaux comme secondaires. Les règles sont donc modifiées tout en protégeant les habitants de notre ville.

Les élus de la majorité et de l'opposition ont travaillé de concert et en bonne entente sur un dossier extrêmement compliqué. Nous étudierons donc les résultats de cette mise en place en fin d'année 2023 et en tireront les enseignements nécessaires. Car il n'y a pas UNE solution intelligente. Il y en a potentiellement plusieurs.

Les macarons en question commenceront à être distribués à partir de fin mars.





TRAVAUX DE VOIRIE

POUR NOTRE CONFORT
ET LE BON ENTRETIEN DE NOTRE VILLE.

✧ TRAVAUX

l'équipe municipale programme LES TRAVAUX DE VOIRIE DE 2023

L'équipe municipale a fait de la protection de notre patrimoine et de l'entretien de notre ville l'une de ses priorités fortes.

Les travaux de rénovation de l'église, l'enfouissement des réseaux (remplacement des poteaux électriques et des fils qu'ils supportent par des installations enterrées) et les travaux de voirie font ainsi partie des efforts faits dans ce sens.

Depuis 2020, les travaux de voirie se sont donc multipliés aux 4 coins de Villers-sur-Mer. L'équipe municipale planifie ces interventions en tenant compte de différents paramètres :

1 l'urgence : une rue ou un trottoir peut parfois générer un danger imminent pour les utilisateurs amenant une intervention à être priorisée sur les autres ;

2 la planification d'autres interventions : une rue et/ou un trottoir ne vont pas être réparés s'il est prévu par exemple l'année suivante d'y enfouir les réseaux, car l'enfouissement des réseaux implique d'ouvrir les rues et les trottoirs concernés. Donc réparer un trottoir pour le casser de nouveau afin d'y enterrer les réseaux relèverait d'une mauvaise gestion du budget municipal ;

3 le coût des interventions : les travaux de voirie sont très onéreux. Ils ne peuvent donc pas être tous effectués la même année. Ils doivent être étalés dans le temps et le sont en tenant compte des points 1) et 2) ci-dessus.

Aucun quartier n'est et ne sera oublié.
Les travaux de voirie de 2023 vont bientôt être lancés (voir ci-après).

✦ TRAVAUX

LISTE DES INTERVENTIONS

de réparation de chaussée
en enrobé à froid
par notre équipe voirie

Nos équipes interviennent et continueront d'intervenir sur les voiries des rues suivantes :

- Avenue Brigade Piron
- Rue Sandret
- Rue Pitre Chevalier
- Parking Armistice
- Rue de Beaumont
- Chemin San Carlo
- Rue des acacias
- Route de Dives
- Rond-point Nexity
- Parking Mermoz
- Rue du Dr Sicard
- Rue Paris d'illins
- Rue Boulard
- Rue Maréchal Leclerc
- Avenue Clémenceau
- Rue des Belges
- Chemin des ormeaux
- Rond-point Marie-Louise
- Rue Pigeory
- Rue Marthe chenal
- Chemin pré-fontaine

Ces réparations ont nécessité un découpage de la voirie et l'ajout d'enrobé pour un total de 8 tonnes.

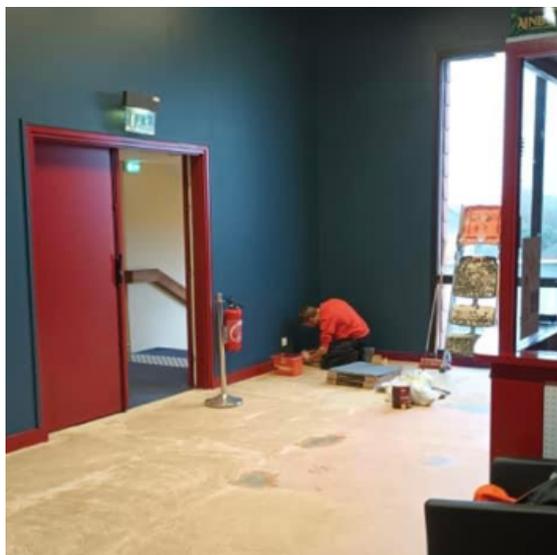


✧ TRAVAUX

intervention de nos services **AU CINÉMA**

Nos services sont intervenus au cinéma qui a besoin d'un petit coup de jeune. Les travaux de peinture ont été suivis de la pose d'une dalle de moquette.

Nous planifions différentes interventions au cinéma et dans la salle panoramique qui bien que situés dans l'enceinte du bâtiment du casino, propriété de la ville, ne sont pas dans le champ de la délégation de service public du casino Tranchant **et restent exploités directement par la Mairie.**



✧ TRAVAUX

LE POSTE DE SECOURS

a fait l'objet de travaux de rénovation

Nos services, à l'approche de la période estivale, ont entamé des travaux de rénovation du poste de secours.

Ces travaux visent à redonner un coup de neuf à un endroit qui devra nécessairement évoluer du fait de la montée des eaux (retrait du trait de côte).

Une réflexion aura lieu dans les années qui viennent **en coordination avec les services de l'Etat et les experts du GIEC.**



POUR VOTRE CONFORT.

✦ TRAVAUX

intervention ROUTE DU CHÂTEAU

Nos services techniques sont intervenus sur les accotements de la route du château.

En effet, les rainures sur les bords de la route se sont creusées. C'est pourquoi, dans un premier temps, nos équipes ont redessiné ces cavités, puis ont déposé du tout-venant qui a ensuite été tassé.



✧ TRAVAUX

nos services sont intervenus au sein de l'école
**DURANT LES VACANCES
SCOLAIRES**

Les enfants étant en vacances, nos services en ont profité pour intervenir dans les locaux de notre école pour y effectuer toute une série de travaux de peinture, d'électricité, etc...

Pour que nos bouts de choux soient confortablement installés à la rentrée dans quelques jours.



✧ VILLERS 2000

le Comité de quartier Villers 2000 propose de rebaptiser le quartier en

« MER ET MARAIS »

Les habitants du quartier de Villers 2000 demandent depuis un certain nombre d'années que leur quartier soit rebaptisé. « Villers 2000 » était en effet le nom du projet immobilier ayant mené à la construction des très nombreux logements qui s'y situent aujourd'hui.

« Villers 2000 » était un nom futuriste. Cela fait longtemps que nous avons passé l'an 2000.

L'équipe municipale a décidé de laisser les habitants de ce quartier proposer un

nouveau nom. Le Comité de quartier de Villers 2000 a travaillé sur le sujet pendant près d'un an. Et c'est le nom « Mer et marais » qui a été proposé à l'équipe municipale.

Nous remercions vivement les membres du Comité de quartier pour les nombreux débats qui ont été menés sur le sujet. L'équipe municipale consultera les (autres) Villersois sur le sujet **et discutera de cette proposition en Conseil municipal avant d'aller de l'avant.**



Numéros Utiles

LA MAIRIE

Tél : 02 31 14 65 00

Email : mairie@villers.fr

MARIE ANNEXE

(social, état civil, cimetière)

Tél : 02 32 14 65 13

Email : mairie-annexe@villers.fr

LA POLICE MUNICIPALE

Tél : 02 31 14 05 37

Email : police-municipale@villers.fr

GENDARMERIE

Tél : 02 31 14 02 85

L'ENTRAIDE VILLERS-SUR-MER

Tél : 06 51 00 37 26

Email : entraidevillers@gmail.com

Appartement d'urgence

(violences intrafamiliales)

Tél : 06 33 29 89 94

URGENCE SOCIALE

Tél : 07 71 16 66 05

MÉDIATRICE

Tél : 06 84 82 37 60

Email : mediation@villers.fr

DÉFENSEURS DES DROITS

Tél : 06 30 95 00 57

LA POSTE

Tél : 08 90 64 88 57

DÉCHÈTERIE

Tél : 02 31 88 16 32

VILLERS TOURISME

Tél : 02 31 14 40 00

PALÉOSPACE

Tél : 02 31 81 77 60

ASSOCIATION VILLERSOISE

pour les animaux

Tél : 07 49 77 47 97

Email : av-animaux@villers.fr

POSTE DE SECOURS

JEAN mermoz

Tél : 02 31 87 01 04

Jean Moulin

Tél : 02 31 87 52 83



La Lettre de Villers-sur-mer

Directeur de Publication :
Thierry GRANTURCO, maire

Publication bimestrielle
de la Municipalité de Villers-sur-Mer
BP 19 - Avenue de Général de Gaulle
14640 - Villers-sur-Mer
Tél : 02 31 14 65 00
Fax : 02 31 87 12 25
www.villers-sur-mer.fr
mairie@villers.fr

Photographies :
Matthieu GAILLANDRE

Ce numéro a été imprimé
à 2 500 exemplaires

Réalisation & Impression :
Imprimerie Marie - Honfleur
N° SIRET : 407 753 755 00021